



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le 05/09/2023

ID : 988-200013092-20230901-16_2023-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} septembre

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Pascal VITTORI, maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 22 août 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFIL, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Aude LEGRAS a donné procuration Mme Brigitte CLARISSE

M. David CARNICELLI a donné procuration à Valentine TOFIL

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 20**

Délibération n° 59/2023

Objet : Autorisation du maire à signer la convention avec l'association de formation des musiciens intervenants (AFMI).

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Boulouparis souhaite pérenniser la mise en œuvre de projets dans le but de faciliter l'accès à la pratique musicale pour ses administrés. La commune de Boulouparis et l'Association de Formation de Musiciens Intervenants (AFMI) décident de s'associer dans un projet commun lié à l'identité culturelle de la commune s'affirmant comme une collectivité disposant d'une structure de promotion de la musique et de référence dans le domaine des musiques actuelles, notamment à travers la mise en place de cours d'enseignements musicaux dispensés par des professeurs qualifiés.



Ce partenariat permettra de participer à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création musicale et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Afin d'atteindre les objectifs précités, la commune de Boulouparis met à disposition gracieusement les locaux de l'ancienne mairie annexe en contrepartie de cours d'enseignement musical (orchestre à l'école et cours semi-collectifs) destinés aux enfants scolarisés et aux administrés. Une convention de partenariat a été établie en ce sens, pour laquelle le maire doit recevoir habilitation à la signer.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'habiliter le maire à signer avec l'association de formation des musiciens intervenants (AFMI) la convention n° 14-2023 relative à la mise en œuvre de cours d'enseignement musical sur la commune de Boulouparis.

Article 2 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN 	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI 
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE 	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY 	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 
Conseillère municipale Odette GEORGET 	Conseiller municipal Jacques CHETAH 	Conseillère municipale Carine THEVEDIN 	Conseiller municipal Richard OLLIVIER 
Conseillère municipale Aude LEGRAS 	Conseiller municipal Herve KIKI 	Conseiller municipal Jérôme SIRET 	Conseillère municipale Sandrine LODS 



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

988-200013092-20230901-16_2023-DE

Conseiller municipal
Philippe LEMAITRE

Conseillère municipale
Sonia MAHOSSEM

Conseiller municipal
Roger THEVEDIN

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le .../.../.....

Le maire

Pascal VITTORI



Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 988-200013092-20230901-16_2023-DE